

Bureau du Grand Conseil  
Secrétariat général du Grand Conseil  
Place du Château 6,  
1014 Lausanne

## Consultation concernant l'exposé des motifs et projet de décret fixant le montant des indemnités des membres du Grand Conseil pour la législature 2022-2027

### *Détermination du Groupe PLR*

---

Madame la Présidente du Grand Conseil,  
Monsieur le Secrétaire général du Grand Conseil,

Nous vous remercions d'avoir consulté le groupe PLR pour le projet mis en consultation cité en titre et nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous notre détermination.

#### **Art. 5, alinéa 1**

Le groupe PLR n'est pas favorable aux nouvelles indemnités de déplacement proposées. En effet, nombreux sont les députés qui ne résident pas sur de grands axes de transports publics ou au sein de grandes agglomérations facilement reliées à Lausanne en transports publics. Ceux-ci doivent par conséquent utiliser un véhicule privé dans le cadre de leur mandat de député. C'est pourquoi, le groupe PLR ne souhaite pas renoncer au système actuel.

#### **Art. 6, alinéa 1**

Le groupe PLR a pris note de la proposition du Bureau d'augmenter l'indemnisation de la Présidence du Grand Conseil et ne s'y rallie pas. En effet, le groupe PLR estime que le rôle de premier citoyen du canton ne correspond pas à un travail rémunéré mais à un mandat pour lequel il convient de s'investir en temps et en énergie. Ainsi, c'est fermement attaché à une vision milicienne de ce rôle que le groupe PLR ne soutient pas cette augmentation.

#### **Art. 9**

Le groupe PLR est opposé à l'élargissement des compétences du Bureau tel que celui-ci le propose pour les cas spéciaux et s'oppose donc à ce que le Bureau soit compétent pour régler toute situation en matière d'indemnités. En effet, le groupe PLR relève que de récentes prises de décisions du Bureau se sont avérées en décalage avec les positions de plusieurs groupes politiques. Pour éviter que des situations similaires ne se reproduisent à l'avenir, le groupe PLR profite de cette consultation pour demander une révision des compétences du Bureau du Grand Conseil.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Madame la Présidente du Grand Conseil, Monsieur le Secrétaire général du Grand Conseil, à l'assurance de notre parfaite considération.

Lausanne, le 12 mai 2021



Carole Dubois  
Cheffe du groupe PLR



Candice d'Anselme  
Secrétaire du groupe PLR